

LUMA THAILAND PASS

✓ Assurance pour toutes demandes de Thailand Pass et COE

Couverture
à partir de
10,000 USD

Choisissez la durée de votre couverture
jusqu'à 365 jours

Achat & réception
du certificat en ligne

Couverture	Lite Plan	Plan 1	Plan 2
Item 1. Décès, démembrement, perte de la vue ou invalidité permanente suite à un accident.	500,000	500,000	1,000,000
Item 2. Frais médicaux pour blessure ou maladie.	350,000	700,000	1,800,000
Item 3. Évacuation médicale d'urgence ou rapatriement vers le pays de résidence.	500,000	500,000	1,000,000
Item 4. Rapatriement du corps en cas de décès dans le pays de résidence.	500,000	500,000	1,000,000
Item 5. Frais de visite du patient à l'hôpital.	25,000	25,000	50,000
Item 6. Perte ou endommagement des documents de voyage.	2,500	2,500	5,000
Item 7. Assurance responsabilité civile. Franchise de 1,000 THB par sinistre.	850,000	850,000	850,000
Item 8. Annulation ou report de voyage.			30,000
Item 9. Interruption du voyage.			30,000
Item 10. Retard de voyage (paiement forfaitaire de 4,000 THB pour chaque retard de 6 heures consécutives).			20,000
Item 11. Retard de livraison de bagages (paiement forfaitaire de 4,000 THB pour chaque retard de 6 heures consécutives à partir de l'heure d'arrivée, des bagages enregistrés).			20,000
Item 12. Health2GO: service de consultation médicale en ligne limité à une utilisation par police. Ce service ne remplace pas le service d'assistance pour une hospitalisation d'urgence.			Inclus

Devise: THB

Conditions générales de vente:

- La période de couverture choisie doit correspondre à la durée du visa thaïlandais.
- Les adhérents doivent être âgés de 1 à 75 ans.
 - Pour les mineurs âgés de 1 à 18 ans postulant avec un ou plusieurs parent(s), l'un des parents doit signer le formulaire de demande.
 - Pour les mineurs âgés de 1 à 18 ans postulant sans parent, l'un des parents doit indiquer sur le formulaire de demande la raison pour laquelle le mineur fait sa demande seul.
- Tout adhérent ne peut souscrire qu'à une seule police d'assurance accident de voyage à la fois.
- L'adhérent doit être en bonne santé et sans handicap.
- Les frais médicaux liés aux conditions préexistantes ne sont pas couverts par cette police d'assurance.
- L'assureur se réserve le droit de refuser l'adhésion des individus se rendant dans les provinces de Pattani, Yala et Narathiwat.
- L'assureur se réserve le droit de refuser l'adhésion des individus déjà infectés par le coronavirus et / ou des demandeurs déjà en quarantaine.
- Les frais médicaux sont à régler au préalable par l'assuré, qui se chargera de soumettre les demandes de remboursements. Les avances de frais médicaux peuvent être étudiées au cas par cas en contactant le Service Client avant réception de tout soin médical.